

## Compte rendu de la Commission Agricole n°11 du 9 avril 2014

Présents : Eric COTTREL (Villepot), Alain GAUTIER (Noyal sur Brutz), Gérard Passet (Villepot), Jean-Christophe LESAGE (Bourg des Comptes), Cyril BALAIS (Pancé), Jean-Marc SUHARD (La Bosse de Bretagne), Yves BOULET (Forges-la-Forêt), Patrick GIBOIRE (Teillay), Didier ROULLEAUX (Bain de Bretagne), Marcel CHEVROILLIER (Martigné-Ferchaud), Jean-Manuel POULAIN (Retiers), Dominique HERSANT (Pancé), Fabrice LOYER (Tresboeuf), Florent RICHARD (Martigné Ferchaud)

### Rappel de l'ordre du jour de cette réunion :

- Présentation du Bassin du Semnon, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon et de son fonctionnement
- Présentation de l'évaluation du Contrat du Bassin du Semnon et des recommandations émises
- Bilan du travail de groupe : proposition d'actions à mettre en place

### **Présentation du Bassin du Semnon et du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon**

Le Bassin du Semnon est un territoire qui fait 495 km<sup>2</sup>, il s'étend sur 4 départements et 2 régions (Bretagne et Pays de la Loire). Le Semnon prend sa source à Congrier en Mayenne, coule sur 73 km d'Est en Ouest et se jette dans la Vilaine entre Pléchatel et Bourg des Comptes.

Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon compte 32 communes adhérentes, dans ses statuts le Syndicat s'engage à « *assurer ou promouvoir, en concertation avec les usagers concernés, toutes les actions nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi qu'à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau* »

L'objectif du Syndicat est d'améliorer la qualité de l'eau. Sur le Bassin du Semnon il y a plusieurs problématiques :

- Les concentrations en **nitrates** dans les cours d'eau sont encore importantes. Les concentrations en nitrates sont suivies à l'exutoire depuis 2007, et on n'observe pas d'évolution à la hausse ou à la baisse des concentrations (cf présentation).  
Au cours de l'année les concentrations en nitrates évoluent, elles sont importantes en hiver période de lessivage, et sont faibles en été (période de basses eaux où il n'y a pas de lessivage).  
Les flux de nitrates à l'exutoire sont chaque année de 19 kg de nitrates perdus par hectare de SAU, ce qui représente sur les 49 500 ha du bassin versant du semnon 935 t de nitrates qui rejoignent la vilaine en moyenne tous les ans.
- L'érosion des sols charge les cours d'eau en **matières en suspensions** (MES). L'érosion des sols peut se voir après de forts épisodes pluvieux, les cours d'eau prennent alors une couleur caramel ce sont des particules de sols qui partent à la rivière.
- Les concentrations de **pesticides** dans les cours d'eau sont importantes, avec des dépassements fréquents de 0,5 µg/L en somme des molécules retrouvées dans le cours d'eau (12 dépassements des 0,5 µg/L sur les 18 campagnes de prélèvement d'eau réalisées entre 2010 et 2014). (cf présentation)
- La **morphologie des cours d'eau** est le paramètre le plus déclassant (les travaux de curages, rectification, ont accéléré l'écoulement de l'eau, empêchant la fonction épuratoire du cours d'eau sous l'actions des micro-organismes présents dans la rivière.

Syndicat intercommunal du Bassin du Semnon est engagé dans un contrat d'actions 2010-2014, c'est le premier contrat multithématique porté par le SIBS.

Le Contrat de bassin versant est un engagement contractuel entre le Syndicat du Semnon et ses financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Régional Pays de la Loire, Département 35), dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les actions proposées dans le cadre du contrat sont volontaires, chacun est libre de s'engager ou non dans les actions du SIBS.

Depuis 2010, le Syndicat du Semnon mène des actions auprès des collectivités (ex : réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires), auprès des particuliers et des scolaires (sensibilisation à l'environnement), auprès des agriculteurs (optimisation de la fertilisation : reliquats d'azotes, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires : désherbage mixte du maïs) et sur les milieux aquatiques.

L'année 2014, dernière année du contrat a été une année d'évaluation du contrat, en parallèle des actions menées. L'exercice d'évaluation permet non seulement d'évaluer mais également de faire émerger des orientations et des actions à mettre en place pour le prochain contrat d'actions 2016-2020.

## Présentation de l'évaluation du contrat du bassin du Semnon et des recommandations émises

Afin d'évaluer les actions menées entre 2010 et 2014, les bilans techniques et financiers de chaque année ont été compilés, différentes enquêtes ont été menées : auprès des agriculteurs (14 personnes enquêtées), des élus (10 personnes enquêtées), des services techniques (5 personnes enquêtées), et des enquêtes sur le thème des milieux aquatiques (19 personnes dont 5 agriculteurs). Ces différents éléments ont été la base du travail réalisé par le comité de pilotage formé pour l'évaluation. Le Comité de Pilotage était composé du bureau du Syndicat, d'élus locaux, des partenaires techniques et financiers, d'agriculteurs et d'usagers du Bassin du Semnon. Il s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice d'évaluation et a émis des orientations pour le prochain contrat 2016-2020. Pour chaque orientation, les membres du comité de pilotage ont émis des recommandations (seules les orientations en lien avec le monde agricole sont présentées ici) :

<b>Orientations</b>	<b>Recommandations</b>
O1 : Une communication renforcée et ciblée	R1 : Développer une communication générale plus simple, plus ciblée et mieux adaptée à chaque public (mieux adaptée notamment aux agriculteurs) R2 : Valoriser les changements de pratiques qu'ils servent d'exemple, valoriser les efforts déjà initiés par les acteurs R3 : Mettre en valeur les bonnes pratiques locales intégrant la qualité de l'eau
O2 : Renforcer la dynamique locale favorisant la responsabilité de tous	R4 : Impliquer/mobiliser les prescripteurs sur la problématique qualité de l'eau et des milieux aquatiques R5 : Responsabiliser chaque acteur sur les impacts de ses pratiques
O3 : Des actions volontaires ciblées, coordonnées entre elles, répondant à l'enjeu qualité de l'eau	R6 : Engager un plus grand nombre d'agriculteurs dans les actions du SIBS R7 : Valoriser la participation aux actions volontaires
O4 : Une organisation participative s'appuyant sur les réseaux locaux	R8 : S'appuyer sur les relais locaux pour mobiliser davantage, trouver les relais agricoles locaux de terrain R9 : Multiplier et renforcer le travail en partenariat avec les réseaux locaux déjà existants, cibler les bons relais, les bons outils

Pour élaborer le prochain programme d'actions, il est également nécessaire de réfléchir à des actions à mettre en place pour chaque paramètre problématique pour la qualité de l'eau :

<b>Quelles actions mettre en place pour travailler sur :</b>	<b>Paramètre qualité de l'eau associé</b>
La fertilisation	Les nitrates
L'érosion des sols	Les Matières en Suspensions (MES)
La diminution de l'utilisation des pesticides	Les pesticides
L'évolution des systèmes de productions	Tous paramètres
La prise en compte des éléments du paysage (bocage, zones humides ...)	Morphologie

### **Bilan du travail de groupe : proposition d'actions à mettre en place**

La réunion de commission agricole a pour objectif de proposer des actions à mettre en place en face de chaque recommandation, et en face des différentes problématiques qualité de l'eau. Pour ce faire les agriculteurs présents travaillent par groupe de 3 ou 4, chaque groupe travaille sur une des 4 orientations et sur les actions à mettre en place pour chaque problématique qualité de l'eau.

Voici le bilan des **échanges par orientation** :

#### ***Orientation 1 : Une communication renforcée et ciblée***

<i>Recommandations</i>	<i>Actions</i>
R1 : Développer une communication générale plus simple, plus ciblée et mieux adaptée à chaque public	Implication des collectivités locales, des communes et communautés de communes  Organisation de bout de champs avec comparaison d'itinéraires techniques chimique et mécanique via les réseaux locaux type CUMA
R2 : Valoriser les changements de pratiques : qu'ils servent d'exemple, valoriser les efforts déjà initiés par les acteurs	Promotion des cultures riches en protéines pour aller vers plus d'autonomie → ces cultures permettent de limiter l'utilisation des engrais minéraux
R3 : Mettre en valeur les bonnes pratiques locales intégrant la qualité de l'eau	Imaginer une solution pour limiter les transports / transferts d'effluents d'élevage  Faire l'inventaire des fosses et fumières vacantes

**Orientation 2 : Renforcer la dynamique locale favorisant la responsabilité de tous**

<i>Recommandations</i>	<i>Actions</i>
R4 : Impliquer/mobiliser les prescripteurs sur la problématique qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Séparer vente et conseil Faire le bilan énergétique des produits et le bilan des exploitations agricoles Mobiliser les prescripteurs via des demandes d'agriculteurs Communiquer sur « qui est prescripteur sur le territoire » ?
R5 : Responsabiliser chaque acteur sur les impacts de ses pratiques	Inviter les prescripteurs Mélanges céréaliers pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires Communiquer sur les résultats économiques des cultures associées Mettre en place une plate-forme culturelle sur plusieurs années

**Orientation 3 : Des actions volontaires ciblées, coordonnées entre elles, répondant aux enjeux du territoire**

<i>Recommandations</i>	<i>Actions</i>
R6 : Engager un plus grand nombre d'agriculteurs dans les actions du Syndicat	Donner une participation financière aux personnes qui s'engagent dans les actions du SIBS (récompense l'engagement) Multiplier les journées de présentation (sur l'année et sur les secteurs), travailler sur des secteurs restreints Faire adhérer les fournisseurs locaux
R7 : Valoriser la participation aux actions volontaires	Faire plus de communication sur les actions via les bulletins communaux

**Orientation 4 : Une organisation participative s'appuyant sur les réseaux locaux**

<i>Recommandations</i>	<i>Actions</i>
R8 : S'appuyer sur les relais locaux pour mobiliser davantage, trouver les relais agricoles locaux de terrain	Sensibiliser les extrêmes S'appuyer sur 1 groupe référent par secteur (CUMA) Intervenir aux AG des CUMA SIBS aide les CUMA dans élaboration des dossiers de subvention Interventions dans les Syndicats agricoles
R8 : Multiplier et renforcer le travail en partenariat avec les réseaux locaux déjà existants, cibler les bon relais, les bons outils	

Après la mise en commun des actions à mettre en place par recommandation, les différents groupes d'agriculteurs ont réfléchi aux **actions à mettre en place pour chaque problématique qualité de l'eau** existant sur le SIBS, voici la synthèse des échanges :

<i>Quelles actions mettre en place pour travailler sur :</i>	<i>Actions</i>
La fertilisation (nitrates)	Faire des analyses de reliquats, jubil Analyses d'engrais (fumier), pesée d'épandeurs Positionnement de l'engrais organique (type et date d'apport) Besoin d'informations sur les fumiers → manque de références Inventaire des formes d'engrais minéral azoté Type d'épandage : limitation des pertes notamment par volatilité
L'érosion des sols (MES)	Travailler sur les couverts végétaux, la rotation, les TCS Promotion des prairies Promotion de MAE « couvert » Sens de travail du sol, taille des parcelles Bocage
La diminution de l'utilisation des pesticides (pesticides)	Mélange de variétés résistantes Allongement de la rotation Alternance culture d'hiver / culture de printemps Intérêt des prairies dans la rotation Désherbage alternatif pour d'autres cultures que le maïs
L'évolution des systèmes de productions (tous paramètres)	Travail sur la rotation Travail sur les cultures protéiques, production de légumineuses → autonomie Promotion des MAEC Système
La prise en compte des éléments du paysage ex : bocage, zone humide ... (morphologie)	Bocage (filière bois) Aménagement foncier (notamment pour les systèmes pâturant

Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon s'appuiera sur les propositions d'actions de la commission agricole pour élaborer les actions agricoles, en concertation avec les différents financeurs du contrat du Bassin du Semnon.